



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
122<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Bangkok (Thaïlande), 27 mars - 1<sup>er</sup> avril 2010



FEM/15/C.1  
28 janvier 2010

CONVOCATION DE LA  
QUINZIEME REUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES  
*Centara Bangkok Convention Centre (CBCC), samedi 27 et mercredi 31 mars 2010*

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous confirme que la Quinzième Réunion des Femmes parlementaires aura lieu au *Centara Bangkok Convention Centre (CBCC)*, à Bangkok (Thaïlande), le samedi 27 mars de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30, au plus tard. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire, tel qu'arrêté par le Comité de coordination des Femmes parlementaires lors de sa session à Genève en octobre 2009.

Comme indiqué dans l'ordre de jour annoté, la Réunion à Bangkok devra renouveler une partie de la composition du Comité de coordination des Femmes parlementaires afin i) de remplacer les représentantes régionales dont le mandat arrive à sa fin, ii) d'élire la Présidente du Comité de coordination, et iii) d'élire les deux Vice-présidentes du Comité de coordination.

A cette fin, la Réunion tiendra une séance extraordinaire le 31 mars. Pendant une première partie, qui se déroulera de 14 heures à 15 heures, la Réunion élira, sur la base des candidatures présentées par les groupes géopolitiques, les représentantes titulaires et suppléantes au Comité de coordination des Femmes parlementaires. La Réunion siègera à nouveau à 16 heures afin d'élire le Bureau du Comité de coordination, sur la base des nominations présentées par ce dernier. Une note explicative est incluse dans l'ordre du jour annoté de la Réunion.

Comme vous le savez, l'Article 10.1 des Statuts prévoit que chaque délégation nationale aux réunions organisées par l'Union interparlementaire doit comprendre un homme et une femme parlementaire au moins et je me permets de vous inviter à veiller tout spécialement à ce qu'une ou plusieurs femmes représentent votre parlement à la Réunion des Femmes parlementaires.

Les débats de la Réunion sont publics et les hommes parlementaires qui le souhaitent sont cordialement invités à y participer et à y contribuer. En outre, j'appelle votre attention sur le fait qu'un débat spécial visant à favoriser un dialogue entre hommes et femmes se tiendra pendant la Réunion, le 27 mars, à 14 h30 et sera ouvert par une allocution de S.A.R. la princesse Bajrakitiyabha, Ambassadrice itinérante d'UNIFEM sur la violence envers les femmes. Le thème en sera **Combattre la violence envers les femmes, en mettant l'accent plus particulièrement sur les femmes dans les lieux de détention et les prisons**. J'espère que des hommes et des femmes membres de votre parlement pourront y participer.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Anders B. Johnsson  
Secrétaire général

Annexe : Ordre du jour provisoire annoté



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
122<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Bangkok (Thaïlande), 27 mars - 1<sup>er</sup> avril 2010



Réunion des Femmes parlementaires  
Ordre du jour

FEM/15/A.1  
28 janvier 2010

## Quinzième Réunion des Femmes parlementaires 27 et 31 mars 2010

---

### I. MODALITES PRATIQUES ET PROCEDURE

#### Calendrier et règlement

La Quinzième Réunion des Femmes parlementaires se tiendra au Centara Bangkok Convention Centre (CBCC) et comptera quatre séances :

- deux séances le samedi 27 mars, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30 au plus tard pour l'examen de tous les points à son ordre du jour à l'exception du point 3b);
- une séance extraordinaire le mercredi 31 mars, de 14 à 15 heures pour procéder au renouvellement des représentantes régionales, titulaires et suppléantes, au Comité de coordination (point 3b) de l'ordre du jour);
- une deuxième séance extraordinaire le mercredi 31 mars, de 16 heures à 16 h.30, pour procéder à l'élection de la Présidente et des deux Vice-présidentes du Comité de coordination.

Les travaux sont régis par les dispositions du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires.

#### Présidence de la Réunion des Femmes parlementaires

Conformément à l'article 8 du Règlement, la Réunion sera ouverte par la Présidente du Comité de coordination qui conduira l'élection de la Présidente de la Réunion. Conformément à l'article 7, la Réunion sera présidée par une femme membre du Parlement hôte de la 122<sup>ème</sup> Assemblée.

#### Participation et droit à la parole

Les femmes parlementaires qui sont membres de leur délégation aux Réunions de Bangkok à titre de déléguée ont le droit de prendre la parole. Celles qui accompagnent leur délégation à d'autres titres peuvent suivre les travaux sans y prendre une part active (article 3 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les débats sont aussi ouverts aux parlementaires hommes. Seuls les hommes parlementaires qui sont membres de leur délégation à titre de délégué peuvent prendre la parole (article 4.2 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les représentants des assemblées parlementaires internationales ayant la qualité de membre associé de l'Union interparlementaire ainsi que les représentants d'organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur peuvent aussi prendre la parole.

#### Modalités des débats

Les travaux de la Réunion auront lieu en partie en plénière et en partie en groupes de discussion. Les débats se tiendront en anglais, arabe, espagnol et français.

La Présidente encouragera les parlementaires à dialoguer de la manière la plus active et spontanée possible. Les interventions devront être **brèves, ne dépassant pas les trois minutes**. Les participantes sont instamment invitées à s'abstenir de lire des interventions préparées à l'avance et sont encouragées à un débat d'idées,

étant entendu que, le cas échéant, il leur sera loisible d'illustrer leurs propos d'exemples pris dans le contexte national.

Il ne sera pas établi de liste préalable des oratrices. En plénière, les participantes pourront manifester leur intention de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription qu'elles trouveront sur les pupitres et en le remettant aux assistants de séance à l'intention de la Présidente. Cette procédure sera facultative dans les groupes de discussion.

## Documents

Il y aura dans la salle de réunion des jeux de documents officiels des séances, en anglais et français seulement, et diverses publications de l'Union interparlementaire.

Les participantes désireuses d'évoquer la situation des femmes dans leur pays tant sur les points à l'ordre du jour que sur les questions de genre en général pourront déposer des documents sur des tables installées à l'extérieur de la salle. Au préalable, deux copies de ces documents devront être remises au Secrétariat. Ces documents ne seront ni traduits ni reproduits par le Secrétariat.

## II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

*A sa séance du samedi 27 mars, la Réunion des Femmes parlementaires examinera tous les points à l'ordre du jour à l'exception du point 3b)<sup>1</sup>.*

1. **Election de la Présidente de la Réunion (FEM/15/1-Inf.1)**
2. **Adoption de l'ordre du jour (FEM/15/A.1)**
3. **Activités liées au genre de l'Union interparlementaire**
  - a) **Travaux du Comité de coordination des Femmes parlementaires aux sessions tenues à Addis-Abeba, Genève et Bangkok, et recommandations (FEM/15/3a)-Inf.1)**

Les participantes seront informées des délibérations du Comité de coordination lors de ses sessions d'avril 2009 à Addis-Abeba, du 18 octobre 2009 à Genève, et du 27 mars 2010 à Bangkok.
  - b) **Elections au Comité de coordination (FEM/15/3b)-Inf.1)**

La Quinzième Réunion des Femmes parlementaires sera appelée à renouveler la moitié des membres de son Comité de coordination, pour remplacer celles des représentantes titulaires et suppléantes dont le mandat expire en avril 2010, ainsi que les parlementaires ayant perdu leur siège.

La Réunion des Femmes parlementaires procédera à des élections au Comité de coordination le mercredi 31 mars. Les détails relatifs à la procédure électorale se trouvent à l'Annexe I.

Les Groupes géopolitiques devront présenter les candidatures par écrit, au plus tard le lundi 29 mars avant 18 heures. Chaque candidature devra être assortie d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes maximum), en anglais et/ou français seulement, pour distribution aux participantes.
  - c) **Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes (FEM/15/3c)-Inf.1)**

Les participantes seront informées des délibérations du Groupe du partenariat.
  - d) **Questions relatives à la Réunion-débat sur le thème *Le rôle des Parlements dans la réalisation de la Convention relative aux droits de l'enfant* organisée à l'occasion de la 122<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (FEM/15/3d)-Inf.1)**

La Réunion-débat aura lieu le mardi 30 mars (9 h.30 à 12 h.30).
  - e) **Réunions spécialisées et autres initiatives**

<sup>1</sup> Le 27 mars, seuls les documents en rapport avec les points qui seront débattus lors de la séance seront distribués. Les documents relatifs au point 3b) seront distribués le 31 mars.

Les participantes seront informées des résultats des activités entreprises et réunions organisées par l'UIP sur les questions de genre.

**f) Autres questions éventuelles**

*Les débats sur les activités liées au genre de l'Union interparlementaire se termineront à 11 heures.*

**4. Contribution aux travaux de la 122<sup>ème</sup> Assemblée (C-I/122/R-rev, C-I/122/DR-rev, FEM/15/4-Inf.1)**

Le Comité de coordination a décidé d'inviter les femmes parlementaires à débattre du point 4 à l'ordre du jour de la 122<sup>ème</sup> Assemblée sur le thème *Coopération et responsabilité partagée dans la lutte mondiale contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, la vente illicite d'armes, la traite des êtres humains et le terrorisme transfrontière* selon les modalités suivantes :

Les participantes se diviseront en deux groupes pour débattre les deux sous-thèmes suivants :

**Thème 1 : La traite des femmes**

Ce groupe sera invité à débattre des moyens concrets de prévenir la traite des femmes, de sanctionner les coupables et de mobiliser l'appui nécessaire à la réhabilitation des femmes victimes de la traite.

**Thème 2 : Le rôle des femmes dans la lutte contre le trafic de drogue**

Ce groupe débattera de la contribution importante des femmes et des familles à la lutte contre ce problème mondial qu'est la drogue. On y examinera l'impact de la drogue sur les femmes et les familles et le rôle des femmes en termes de prévention, de traitement et de réadaptation.

Auparavant, les participantes éliront, sur recommandation du Comité de coordination, une modératrice des débats et une rapporteuse pour chacun des groupes de discussion constitués. A l'issue des discussions, chaque groupe conviendra des idées clés que devra présenter sa rapporteuse à la séance plénière de la Réunion des Femmes parlementaires, l'après midi même.

La rapporteuse de chaque groupe de discussion sera chargée de rédiger des amendements au projet de résolution qui seront présentés à la Troisième Commission permanente pour débat. Ces amendements seront rédigés en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion, et seront présentés au nom de la Réunion des Femmes parlementaires. Les amendements viseront à porter une dimension « genre » à la résolution.

Chaque groupe pourra débattre de 11 à 13 heures.

*Les débats de la Réunion seront suspendus de 13 heures à 14 h.30.*

**5. Séance de dialogue sur le thème « *Combattre la violence envers les femmes, en mettant l'accent plus particulièrement sur les femmes dans les lieux de détention et les prisons* »**

La réunion-débat s'ouvrira par une allocution de **S.A.R. la princesse Bajrakitiyabha, Ambassadrice itinérante d'UNIFEM** sur la violence envers les femmes. Cette allocution sera suivie de deux interventions sur la violence envers les femmes dans les prisons et les centres de rétention.

Les débats porteront sur le rôle général des parlements dans la lutte contre les violences faites aux femmes. On mettra l'accent en particulier sur la situation des femmes dans les prisons et les centres de rétention liés à l'immigration où les femmes se trouvent dans des situations de dépendance, ce qui accroît leur vulnérabilité aux abus, à la discrimination et à la violence. Cette séance de dialogue portera donc sur ce que les parlementaires peuvent faire pour prévenir cette violence, punir les coupables et soutenir les victimes.

Le débat, qui sera lancé par deux intervenants, se tiendra de **14 h.30 à 16 heures**.

**6. Débat sur les femmes en politique**

La dernière carte sur le thème *Les femmes en politique 2010*, réalisée conjointement par l'UIP et les Nations Unies, sera présentée aux participantes. Elles seront par ailleurs informées des progrès et des reculs de la présence des femmes au Parlement en 2009. Ces présentations seront suivies d'un débat avec les participantes.

**7. Rapport sur les travaux des Groupes de discussion**

Les rapporteuses des groupes de discussion présenteront leur rapport. La Réunion leur demandera ensuite de préparer, en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion, des amendements au projet de résolution qui seront soumis lors du débat général de la Première Commission permanente le dimanche 28 mars 2010.

**8. Lieu, date et ordre du jour de la Seizième Réunion des Femmes parlementaires**

La 16<sup>ème</sup> Réunion aura lieu en avril/mai 2011 à l'occasion de la 124<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.

Conformément à l'article 11 du Règlement de la Réunion, le Comité de coordination des Femmes parlementaires établira en l'ordre du jour provisoire.

## **Elections au Comité de coordination prévues lors de la 15<sup>ème</sup> Réunion des Femmes parlementaires**

La Quinzième Réunion des Femmes parlementaires sera appelée à renouveler la moitié des membres de son comité de coordination, pour remplacer celles des représentantes titulaires et suppléantes dont le mandat expire en avril 2010, ainsi que les parlementaires ayant perdu leur siège.

### ***Election des représentantes régionales et de leurs suppléantes : règlement et procédure***

L'article 31.1c) du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires dispose qu'une représentante de chacun des groupements géopolitiques de l'Union interparlementaire est élue avec un mandat de quatre ans et qu'une suppléante de chaque représentante régionale est élue lors de la même élection. A l'UIP, les Groupes géopolitiques sont les suivants :

- Groupe africain
- Groupe arabe
- Groupe Asie-Pacifique
- Groupe Eurasie
- Groupe latino-américain
- Groupe des Douze Plus

Les groupes géopolitiques doivent soumettre les candidatures par écrit. Les parlementaires de l'UIP qui souhaiteraient soumettre des candidatures à titre individuel doivent les soumettre exclusivement à leur groupe géopolitique. Chaque candidature doit être accompagnée d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes au maximum) de la candidate en anglais et/ou en français seulement pour distribution aux participants. Les Groupes géopolitiques devront présenter les candidatures par écrit, au plus tard le lundi 29 mars avant 18 heures.

Les femmes parlementaires qui achèvent leur mandat de membres du Comité de coordination ne sont pas rééligibles en tant que représentantes régionales titulaires. De même, les femmes parlementaires qui achèvent leur mandat de représentante suppléante régionale ne sont pas non plus rééligibles en tant que représentante régionale suppléante; par contre, elles sont éligibles au poste de représentante titulaire.

### ***Calendrier***

Conformément aux dispositions du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires, les élections auront lieu au cours de deux séances spéciales :

- A la première séance seront élues les représentantes régionales titulaires et suppléantes. Immédiatement après cette élection, le Comité de coordination nouvellement constitué se réunira à huis clos pour désigner les candidates aux postes de présidente et de première et deuxième vice-présidentes du Comité.
- A la deuxième séance, ces candidatures seront soumises à approbation.

### ***Election de la Présidente et des Première et Deuxième Vice-Présidentes du Comité de coordination : règlement et procédure***

L'article 32 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires dispose qu'« après chaque renouvellement des représentantes régionales, tous les deux ans, la Réunion des Femmes parlementaires élit, sur proposition du Comité de coordination, la Présidente, la Première Vice-Présidente et la Deuxième Vice-Présidente du Comité parmi des parlementaires de régions différentes ».

COMPOSITION ET BUREAU DU COMITE DE COORDINATION DES FEMMES PARLEMENTAIRES  
(JANVIER 2010)

		<b>Fin du mandat</b>
<b>Présidente</b>	Mme P. Cayetano (Philippines)	avril 2010
<b>Première Vice-Présidente</b>	Poste vacant	avril 2010
<b>Deuxième Vice-Présidente</b>	Mme M. Mensah-Williams (Namibie)	avril 2010
<b>Représentantes régionales (élues pour quatre ans)</b>		
Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
<b>Pour le Groupe africain :</b>		
Mme M. Mensah-Williams (Namibie)	Mme S. A. Lyimo (République-Unie de Tanzanie)	avril 2012
<b>Pour le Groupe arabe :</b>		
Mme A.A. Al Qubaisi (Émirats arabes unis)	Mme A. Mubarak (Bahreïn)	avril 2012
<b>Pour le Groupe de l'Asie et du Pacifique :</b>		
Mme J. Hall (Australie)	Mme F. Ajorloo (Iran, Rép. islamique d')	avril 2012
<b>Pour le Groupe Eurasie :</b>		
Mme V. Petrenko (Fédération de Russie)	Mme E. Semenova (Fédération de Russie)	avril 2012
<b>Pour le Groupe latino-américain :</b>		
Mme L. Menchaca (Mexique)	Poste vacant	avril 2012
<b>Pour le Groupe des Douze Plus :</b>		
Mme C. Markwalder Bär (Suisse)	Mme G. Gautier (France)	avril 2012
<b>Représentantes régionales (élues pour deux ans)</b>		
Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
<b>Pour le Groupe africain :</b>		
Mme L. S. Changwe (Zambie)	Mme M. G. Chetima (Niger)	avril 2010
<b>Pour le Groupe arabe :</b>		
Poste vacant	Mme S. Greiss (Égypte)	avril 2010
<b>Pour le Groupe de l'Asie et du Pacifique :</b>		
Mme P. Cayetano (Philippines)	Mme P. Kaur (Inde)	avril 2010
<b>Pour le Groupe Eurasie :</b>		
Mme B. Baimagambetova (Kazakhstan)	Poste vacant	avril 2010
<b>Pour le Groupe latino-américain :</b>		
Mme M. Xavier (Uruguay)	Poste vacant	avril 2010
<b>Pour le Groupe des Douze Plus :</b>		
Mme A. Clywd (Royaume-Uni)	Poste vacant	avril 2010
<b>Membres du Comité exécutif (de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)</b>		
Mme J. Fotso (Cameroun)		octobre 2010
Mme Z. Drif Bitat (Algérie)		octobre 2011
Mme D. Stump (Suisse)		octobre 2013
<b>Présidente de la Réunion des femmes parlementaires (membre de droit pour deux ans)</b>		
Mme G. Mahlangu-Nkabinde (Afrique du Sud)		avril 2010
Mme S. Minale (Éthiopie)		avril 2011